

Circulaire d'information

INFCIRC/790

3 mai 2010

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 15 avril 2010 reçue du représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Agence concernant le texte du communiqué du Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire

Le Directeur général a reçu du représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Agence une communication en date du 15 avril 2010 à laquelle était jointe le texte du *Communiqué du Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire*, qui a été publié le 13 avril 2010.

Comme l'a demandé la Mission permanente des États-Unis d'Amérique, cette communication et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

**MISSION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE**

WAGRAMERSTRASSE 17-19
A-1220 VIENNE (AUTRICHE)
TÉLÉPHONE : (0043-1) 31339

Le 15 avril 2010

M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA
Bureau A-2822
CIV

Monsieur le Directeur général,

La mission permanente des États-Unis d'Amérique vous saurait gré de bien vouloir diffuser le texte ci-joint du Communiqué du Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire en tant que circulaire d'information (INFCIRC). Comme vous le savez, ce Sommet était une initiative clef du président Obama pour affronter le défi urgent et sérieux que le terrorisme nucléaire pose pour la sécurité internationale. Quarante-sept pays ont souscrit à ce communiqué commun et se sont associés à l'appel du président Obama à sécuriser toutes les matières nucléaires vulnérables dans un délai de quatre ans. Les États-Unis se félicitent en outre des mesures tangibles et des engagements concrets pris par de nombreux participants au Sommet en vue de sécuriser les matières nucléaires et encouragent tous les pays à faire de même.

Je souhaiterais appeler l'attention des États Membres sur l'importance que le communiqué accorde au travail essentiel de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine de la sécurité nucléaire ainsi que sur notre engagement commun de veiller à ce qu'elle continue de disposer des moyens et des ressources nécessaires pour mener les activités de sécurité nucléaire dont elle est chargée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de notre très haute considération.

(signé)
Glyn T. Davies
Ambassadeur

Pièce jointe : Communiqué du Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire

Sommet sur la sécurité nucléaire

Washington, 2010

Communiqué du Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire

Le terrorisme nucléaire est l'une des menaces les plus lourdes qui pèsent sur la sécurité internationale et des mesures rigoureuses de sécurité nucléaire constituent la solution la plus efficace pour empêcher des terroristes, des criminels ou d'autres acteurs non autorisés d'acquérir illicitement des matières nucléaires.

Outre nos objectifs communs de désarmement nucléaire, de non-prolifération nucléaire et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, nous partageons aussi celui de la sécurité nucléaire. C'est à cette fin que les participants réunis ici à Washington D.C. le 13 avril 2010 s'engagent à renforcer leur sécurité nucléaire et à réduire la menace du terrorisme nucléaire. Leur succès exigera des actions nationales responsables et une coopération internationale soutenue et efficace.

Nous saluons et faisons nôtre l'appel du président Obama à sécuriser toutes les matières nucléaires vulnérables dans un délai de quatre ans, et œuvrerons ensemble pour renforcer la sécurité nucléaire.

En conséquence:

1. Nous réaffirmons la responsabilité fondamentale des États, conformément à leurs obligations internationales respectives, de maintenir efficacement la sécurité de toutes les matières nucléaires, y compris celles utilisées dans des armes nucléaires et les installations nucléaires sous leur contrôle ainsi que d'empêcher toute entité non étatique d'obtenir les informations ou les techniques nécessaires pour utiliser de telles matières à des fins malveillantes ; et nous soulignons l'importance que revêtent des instruments législatifs et réglementaires nationaux solides pour assurer la sécurité nucléaire ;
2. Nous invitons les États à œuvrer de concert, en tant que communauté internationale, pour promouvoir la sécurité nucléaire, en sollicitant et en se prêtant assistance en tant que de besoin ;
3. Nous reconnaissons que l'uranium hautement enrichi et le plutonium séparé exigent des précautions spéciales et convenons de promouvoir des mesures destinées à sécuriser, comptabiliser et consolider ces matières, selon le cas, ainsi que d'encourager la conversion des réacteurs de l'utilisation de combustible à l'uranium hautement enrichi au combustible à l'uranium faiblement enrichi et la réduction au minimum de l'utilisation de ce combustible hautement enrichi, lorsque cela est techniquement et économiquement réalisable ;
4. Nous nous engageons à assurer la pleine application de tous les engagements existants en matière de sécurité nucléaire et à tout mettre en œuvre pour adhérer à ceux auxquels nous n'avons pas encore souscrit dans le respect des lois, règles et dispositions nationales en vigueur ;
5. Nous appuyons les objectifs des instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire, notamment la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, telle qu'amendée, et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, en tant qu'éléments essentiels de l'architecture mondiale de sécurité nucléaire ;
6. Nous réaffirmons le rôle essentiel de l'Agence internationale de l'énergie atomique au sein du cadre international de sécurité nucléaire et veillerons à ce qu'elle continue à disposer de la structure, des ressources et des compétences appropriées nécessaires pour poursuivre les

activités de sécurité nucléaire dont elle chargée en vertu de son Statut, des résolutions pertinentes de la Conférence générale et de ses plans sur la sécurité nucléaire ;

7. Nous reconnaissons le rôle et les contributions des Nations Unies ainsi que celles de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et du Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, dans le cadre de leur mandat et de leur composition respectifs ;
8. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer les capacités dans les domaines de la sécurité et de la coopération nucléaires aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral pour la promotion d'une culture de sécurité nucléaire grâce au développement des techniques et des ressources humaines, de l'éducation et de la formation théorique ; et nous insistons sur l'importance d'optimiser la coopération internationale et la coordination de l'assistance ;
9. Nous reconnaissons la nécessité d'une coopération entre les États en matière de prévention et de répression des incidents de trafic nucléaire illicite ; et nous convenons de partager, dans le respect des lois et procédures nationales respectives, les informations et les connaissances spécialisées par des mécanismes bilatéraux et multilatéraux, dans des domaines pertinents tels que la détection nucléaire, l'analyse nucléaire aux fins d'investigation, l'application des lois et la mise au point de techniques nouvelles ;
10. Nous reconnaissons le rôle permanent de l'industrie nucléaire, y compris le secteur privé, en matière de sécurité nucléaire et nous collaborerons avec elle pour veiller à ce que la priorité nécessaire soit accordée à la protection physique, au contrôle comptable des matières et à la culture de sécurité ;
11. Nous appuyons l'application de solides pratiques de sécurité nucléaire qui respectent le droit des États de développer et d'utiliser l'énergie et les technologies nucléaires à des fins pacifiques, et nous faciliterons la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire ; et
12. Nous reconnaissons que les mesures contribuant à la sécurité des matières nucléaires sont applicables à la sécurité des substances radioactives et nous encouragerons les efforts visant à sécuriser également ces matières.

Le maintien d'une sécurité nucléaire efficace exigera des efforts nationaux assidus que facilitera la coopération internationale et que les États entreprendront à titre volontaire. Nous favoriserons le renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde par le dialogue et par la coopération avec tous les États.

Ainsi, nous publions un plan de travail comme guide d'une action nationale et internationale menée notamment en coopération dans le cadre d'instances et d'organisations internationales appropriées. Nous tiendrons le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire en République de Corée en 2012.

Le 13 avril 2010